



Philippe Lamoureux

Directeur général du LEEM

Quel est votre message aux auditeurs de la conférence ?

En juin dernier le Conseil Stratégique des Industries de Santé a débouché sur des mesures fortes annoncées par le Président de la République. Ce CSIS, arrivant en fin de mandat, n'a pas été un CSIS de « transition » comme on aurait pu le craindre mais bien une occasion de prendre des décisions fortes visant à renforcer l'attractivité et la compétitivité de la filière.

Il faut à présent que ces mesures courageuses se matérialisent et la conférence sera un moyen intéressant de faire le point.

Quels sont les atouts d'attractivité de la France en matière de production pharmaceutique ?

La France possède plusieurs atouts : une tradition pharmaceutique, un savoir-faire et un tissu économique.

La France est historiquement un pays de tradition pharmaceutique. Elle était encore, il y a de cela une douzaine d'année, le premier producteur européen de médicaments. Malgré une croissance plus faible que nos compétiteurs européens (l'Allemagne et l'Italie notamment), il existe un véritable savoir-faire français qui reste un atout majeur pour notre pays. Enfin, il existe un maillage industriel très fort en France comportant aussi bien des grandes entreprises des ETI, que des PME. De grandes entreprises internationales choisissent aussi la France comme lieu de production.

En revanche, la France a deux faiblesses bien connues.

La France est spécialisée dans la production de produits matures, des produits à bas coût et à prix faibles, qui souffrent de la concurrence des pays émergents. Par ailleurs, notre pays a du mal à attirer sur son territoire la production des nouvelles molécules.

La France fait figure de mauvais élève sur les délais d'accès au marché, quelle est la stratégie du CSIS pour y remédier ?

Effectivement, les délais d'accès au marché des médicaments sont très longs. Ceci induit une perte de compétitivité par rapport aux autres pays européens, notamment vis-à-vis de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

Régler ce problème des délais d'accès au marché est par conséquent un enjeu stratégique majeur.

Le traitement de cette question se fait en deux temps.

Le CSIS 2019 avait abouti à une réforme de l'accès précoce aux médicaments. Le nouveau système reposant sur un guichet unique ANSM-HAS s'est substitué au système d'ATU qui était devenu illisible au fil de ses évolutions. Les résultats ont déjà commencé à se faire sentir.



Dans un deuxième temps, le CSIS 2021 prévoit la mise en place d'un accès rapide aux médicaments. Le but serait de converger vers le système allemand qui constitue le « gold standard » européen. Notre système garderait cependant ses spécificités puisque l'accès se ferait dès l'avis de la Commission de Transparence et non après l'AMM.

Ces changements vont être discutés dans le cadre de la prochaine LFSS et devrait être mis en place rapidement afin de progresser sur cet enjeu absolument stratégique.

La France s'est fixée un objectif ambitieux de se construire une place mondiale sur le terrain des biotechnologies, quelle stratégie adopter pour favoriser cette émergence et notre indépendance ?

La France a des atouts, en premier rang desquels un tissu de biotechs dense, qualitatif et générateur d'innovations notamment via des spins-off issus de la recherche académique. Cependant, on assiste à un effet de taille : nos biotechs sont plus petites et moins capitalisées que chez nos voisins européens - c'est la fameuse traversée du désert au moment du scale-up.

Nous devons travailler sur ces difficultés et plusieurs annonces emblématiques ont été faites autour du Plan de relance et du CSIS : la création d'une agence nationale de l'innovation en santé, le nouveau programme d'investissement européen et, nous l'espérons, des travaux sur le statut juridique des mix-thérapies qui nécessite un ajustement entre le régime des DM, des diagnostics, des médicaments... Il faut y ajouter l'alliance France Biotech, l'académie du numérique que vient de lancer le LEEM, toutes ces initiatives laissent penser que malgré un certain retard le virage est amorcé.

La question de la gouvernance sera au cœur de nos débats au cours de la conférence du 12 octobre, comment imaginez-vous cette Agence de l'Innovation en Santé ?

Le concept est polysémique et partagé par de nombreux acteurs. Quel(s) ministère(s) devra-t-il être aux commandes ? De quels moyens disposera cette agence ? Quelles seront les simplifications du millefeuille administratif ? Doit-on lui donner une vocation financière ? A nos yeux, la future agence devra porter des actes forts, stratégiser la politique française d'innovation, conduire un horizon-scanning tourné vers la transformation de l'offre de soins.